



Les femmes définissent l'avenir de l'Europe

Rapport annuel 2002 / Lobby européen des femmes

Sommaire

La Convention sur l'Avenir de l'Europe — chance ou obstacle ?	4
La nouvelle directive sur l'égalité femmes-hommes — étendre les questions de genre au-delà de l'emploi et de la politique sociale	7
Politiques économiques et sociales — la percée de l'égalité femmes-hommes ?	8
La violence envers les femmes — une barrière persistante à l'égalité	10
L'élargissement — étendre la voix des femmes	13
Visions de femmes politiques en Europe	14
Donner la parole à 3 000 organisations de femmes en Europe — structure et membres du LEF	16
Rejoignez le plus grand mouvement de femmes pour l'égalité en Europe !	18



Lobby européen des femmes

La voix des femmes en Europe

Le Lobby européen des femmes (LEF) rassemble plus de 3000 organisations de femmes qui travaillent à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes et pour assurer que l'égalité et les droits humains des femmes sont pris en considération dans toutes les politiques de l'Union européenne. Le LEF est une organisation démocratique au sein de laquelle les responsabilités et les procédures de communication et de prise de décision sont transparentes. Le LEF reconnaît la diversité des vies et des expériences des femmes et a pour objectif d'intégrer les intérêts des nombreuses femmes confrontées à la discrimination multiple.

Le LEF jouit également du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.

Budget: pour l'année 2002, le budget du LEF était de 812.500 €. Le LEF perçoit 80% de cette somme comme subvention de la Communauté européenne et les 20% restants sont obtenus via les cotisations des membres et par d'autres sources indépendantes.



Vies de femmes, vues de femmes

Cette année encore, l'approche visuelle de notre rapport annuel est confiée à la sensibilité d'une artiste-peintre, Marie Wardy, qui nous a prêté quelques-unes de ses œuvres.

Installée en Belgique depuis près de 30 ans, cette femme-artiste d'origine libanaise nous ouvre son regard en page 19.

Les femmes définissent l'avenir de l'Europe

Le rapport annuel du Lobby européen des femmes (LEF) pour 2002 a été préparé dans un contexte de crise mondiale exacerbée, la menace de la guerre se faisant de plus en plus imminente. L'Assemblée générale du LEF, lors de sa réunion de septembre 2002, a approuvé à l'unanimité une déclaration contre la guerre qui a depuis été signée par plus de 100 organisations de femmes. Dans cette déclaration, nous appelons les gouvernements européens à explorer toutes les voies possibles afin d'aboutir à une solution pacifique. Nous avons attiré leur attention sur le fait que les femmes sont les premières à être réduites au silence dans une culture de militarisation et de guerre, et que les conflits modernes touchent principalement les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. La violence envers les femmes et les filles en temps de guerre et d'après-guerre est extrême, systématique et généralisée.

Dans ce contexte d'instabilité mondiale et face à la menace d'une guerre en Irak (sur laquelle il est clair que les femmes partout dans le monde ont eu jusqu'à présent très peu d'influence, qu'il s'agisse des décisions politiques, économiques ou militaires), l'activité quotidienne du LEF, son travail en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie, sont plus que jamais vitaux.

En tant que Présidente du LEF nouvellement élue, c'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2002 qui témoigne des défis auxquels les femmes sont confrontées et des succès que nous avons obtenus. Bien que nous ayons essuyé des revers dans certains domaines, les alliances entre les femmes, en Europe et dans le monde, continuent de se développer et le Secrétariat comme les organisations membres travaillent dur et avec beaucoup d'engagement.

Le travail mené tout au long de l'année pour influencer la Convention sur l'Avenir de l'Europe a été d'une importance considérable, de même que notre travail sur l'emploi et les politiques sociales, la violence envers les femmes, le suivi des progrès relatifs à la proposition de directive sur l'égalité femmes-hommes ou encore le développement de nos contacts avec les femmes des pays candidats à l'adhésion.

L'une de mes tâches principales dans les mois qui suivent sera de guider le LEF dans le processus de préparation visant à accueillir les nouvelles coordinations nationales des pays candidats à l'adhésion, faisant suite à l'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur par l'Assemblée générale en 2002.

Ce nouveau cadre juridique va permettre au LEF de poursuivre son développement et d'évoluer dans les prochaines années, tandis que notre engagement restera entier en matière de responsabilité démocratique et de transparence dans la prise de décision et la consultation des membres. Dans notre travail, nous prenons en compte la discrimination multiple à laquelle de nombreuses femmes sont confrontées partout dans le monde, par exemple les femmes noires, les femmes âgées, les jeunes femmes, les femmes handicapées ou les femmes lesbiennes, ainsi que leurs identités multiples. En effet, le LEF considère la diversité des femmes comme une valeur ajoutée pour l'organisation, que nous devons accueillir et célébrer comme telle.

En tant que femme handicapée moi-même, et en cette année 2003, Année européenne des personnes handicapées, je voudrais m'attacher en particulier aux points communs à toutes les femmes, et travailler à inclure les aptitudes, les talents, l'énergie et les expériences de chacune.

Tandis que ce rapport souligne les réalisations et l'engagement de nombreuses femmes au sein du Lobby européen des femmes, je voudrais remercier tout particulièrement l'ancienne Présidente du LEF, Denise Fuchs, qui a dirigé avec succès l'organisation dans une période de croissance et de transition. Je veux remercier toutes les femmes et en particulier les femmes actives au Parlement européen, à la Commission européenne, dans les gouvernements des Etats membres, dans le mouvement syndical et dans les ONG de toute l'Europe qui ont contribué à faire de 2002 une année riche et réussie, et souhaiter à toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants du monde, une année à venir faite de paix !

Lydia la Rivière-Zijdel Présidente du LEF



La Convention sur l'Avenir de l'Europe — chance ou obstacle ? Sur l'égalité femmes-hommes, on est encore loin du compte...

Les premiers mois de la Convention sur l'Avenir de l'Europe ont une fois de plus souligné les obstacles rencontrés par les femmes dans la vie publique, et le danger que représentent, pour l'égalité des procédés politiques qui se cachent derrière des critères de sélection neutres selon le sexe. La réalité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui est celle d'un déséquilibre important dans la représentation des femmes et des hommes, avec seulement 19 femmes sur 98 membres au total dans la composition initiale, soit à peine 17%.

La Convention représente une occasion unique de contribuer à donner forme au futur traité constitutionnel de l'Union européenne. Mais les femmes sont tellement

sous-représentées dans sa composition qu'il est difficile de considérer les délibérations de la Convention comme vraiment représentatives des intérêts, des préoccupations, et des aspirations de l'ensemble des citoyen(ne)s d'Europe.

Afin de susciter une prise de conscience sur ce déficit en termes de genre, à la veille de l'ouverture de la Convention, le LEF a lancé une campagne de cartes postales « Faites pencher la balance pour l'égalité en Europe » avec un ensemble de revendications claires comprenant :

> La démocratie paritaire : représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision.

> La réaffirmation que les droits humains des femmes et l'égalité des femmes et des hommes sont des valeurs fondamentales de l'U.E.

> L'inscription de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif de l'U.E., accompagnée d'une base légale dans le nouveau Traité constitutionnel.

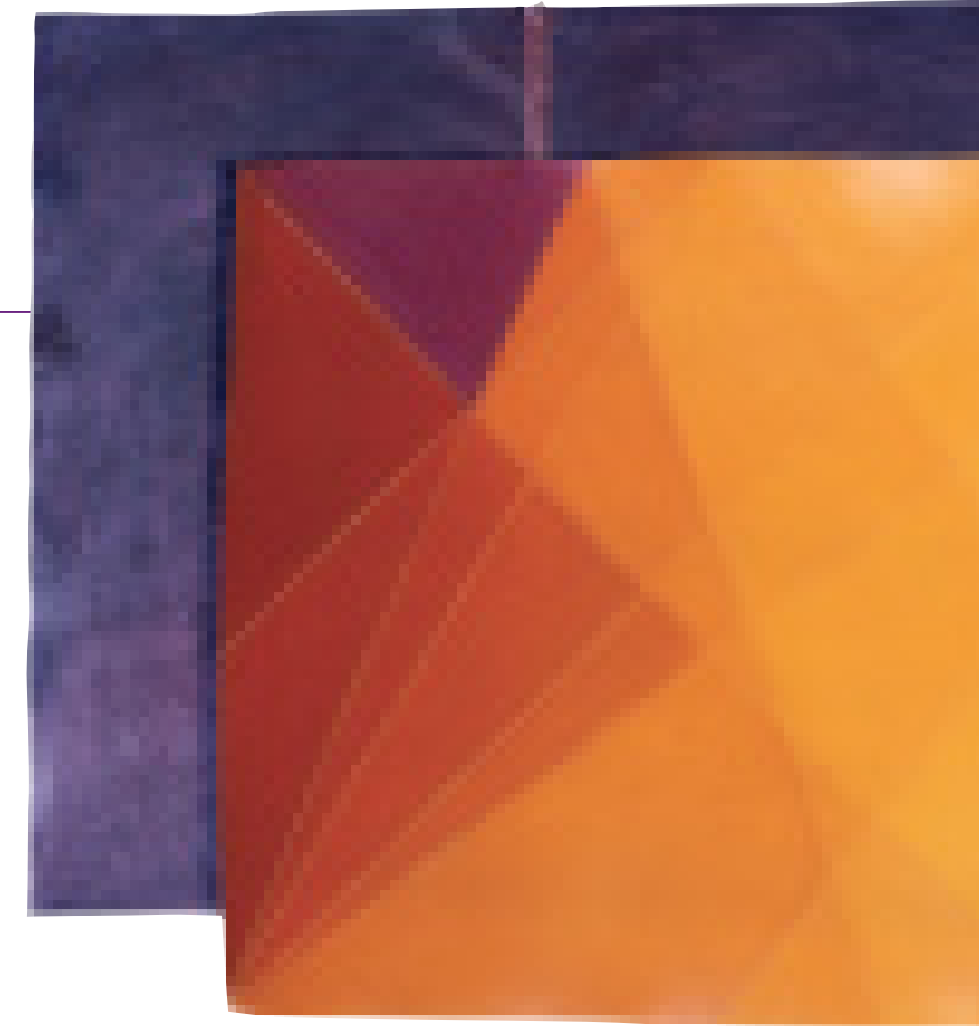
> Le renforcement de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques avec l'introduction de la budgétisation sensible au genre, mécanisme institutionnel clé pour atteindre l'égalité.

Tout au long de l'année 2002, le LEF a contribué de façon significative aux débats de la Convention en s'assurant que la voix des femmes et leurs points de vue étaient entendus, bien qu'elles soient sous-représentées parmi les membres de la Convention. Le LEF a fourni régulièrement des prises de position et des rapports aux membres de la Convention et des groupes de travail. Des contributions écrites ont également été publiées sur le site Internet Futurum (http://europa.eu.int/futurum/index_fr.htm).

Le LEF a également organisé des réunions et des petits déjeuners-débats avec les femmes membres de la Convention. Le LEF a par ailleurs rendu possible un lobbying actif de la part des organisations membres en direction de leurs député-e-s et des représentant-e-s de leurs gouvernements nationaux.

Le LEF a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales européennes et avec des syndicats, présidant le groupe de contact de la société civile en tant que représentant de la Plate-forme des ONG européennes du secteur social. Le fruit de ce partenariat fut une référence explicite dans la déclaration commune du Groupe de contact de la société civile, en juin, à la nécessité d'un renforcement de la base juridique visant à assurer l'égalité femmes-hommes. Le LEF a également contribué à rédiger et à diffuser largement le kit d'action de la Plate-forme sociale pour encourager les actions de lobbying de la société civile partout en Europe.

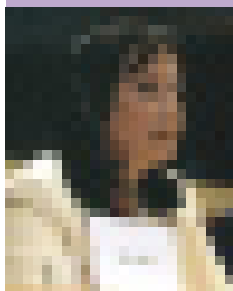
Le message sur l'égalité femmes-hommes a résonné dans les débats et les auditions



publiques tout au long de l'année, grâce à la participation des représentantes du LEF à de nombreux fora. Dans son intervention devant les membres de la Convention, la secrétaire générale du LEF, Mary McPhail, a mis l'accent sur le cœur du message du LEF : **“Nous sommes convaincues que la participation égale des femmes et des hommes à tous les processus démocratiques est une condition préalable à la démocratie.** C'est pourquoi nous demandons l'introduction de mécanismes efficaces qui assurent la participation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision

et dans la composition de toutes assemblées, organes et institutions de l'Union européenne”. Alors que le nouveau Traité constitutionnel n'est pas encore rédigé dans sa version définitive, il est clair que les femmes d'Europe attendent bien plus qu'une simple réaffirmation des dispositions légales existantes. Elles exigeront au moins un **engagement explicite en faveur de l'égalité femmes-hommes comme valeur et d'une base juridique renforcée dans le Traité européen** afin d'appuyer une législation sur l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la vie.

Quelques réflexions sur la Convention...



“La Convention est un organe qui reflète les institutions et les groupes qui forment la société européenne. Institutions qui elles-mêmes devraient refléter l'opinion de 500 millions de citoyens européens. Comment est-il possible que seulement 17% des membres de la Convention soient des femmes ?”

“Une personne avec une seule jambe ne marche pas bien loin. Jusqu'où l'Europe peut-elle réellement aller dans la construction de son avenir si elle marche en boitant, privée du soutien de la moitié de sa population, les femmes ?”

“L'intégration européenne ne peut pas aller de l'avant à moins que l'ensemble de sa population, hommes et femmes, participe pleinement à sa construction.”

Extraits choisis du discours prononcé par Anna Diamantopoulou, Commissaire pour l'Emploi et la Politique sociale, à l'occasion du séminaire du LEF “La Convention sur l'Avenir de l'Europe : les femmes prennent la parole” en septembre 2002, où une centaine de femmes se sont retrouvées pour discuter de leurs espoirs et de leurs aspirations par rapport à la nouvelle constitution européenne.

La nouvelle directive sur l'égalité femmes-hommes — étendre les questions de genre au-delà de l'emploi et de la politique sociale

L'avenir de l'Europe Avons-nous le bon équilibre ?



Le LEF a reçu des milliers de cartes postales issues de la campagne lancée en février 2002, exigeant la participation égale des hommes et des femmes dans la prise de décision à travers l'introduction de la démocratie paritaire dans la révision à venir du Traité.

La Convention des Jeunes rééquilibre l'équation femmes-hommes

Suite à la représentation décevante des femmes dans la Convention, le LEF s'est assuré avec succès que la même erreur ne se reproduirait pas concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la Convention des Jeunes. Résultat : 55% des 210 représentant(e)s étaient des jeunes femmes.

Convention	♀	♂
Nombre total de membres	11 16.6%	55 83.3%
Membres du Présidium	2 16.6%	10 83.3%
Observateurs des pays candidats	6 15.4%	33 84.6%
Convention des Jeunes	115 55%	95 45%

Une nouvelle directive sur l'égalité femmes-hommes, basée sur l'article 13 "anti-discrimination" du Traité d'Amsterdam était attendue en 2002 avec impatience par les femmes d'Europe, d'autant plus que pour la première fois l'égalité allait être envisagée dans tous les domaines de la vie. L'égalité femmes-hommes est un objectif explicite de l'U.E. et le *gender mainstreaming* (intégration de la perspective de genre) doit s'appliquer plus largement dans la sphère politique. Une telle directive constituerait une première avancée significative.

Afin d'encourager la participation active des ONG de femmes dans le suivi et l'influence du processus d'adoption de ce nouveau texte législatif, le LEF a rédigé un prototype de directive sur la mise en œuvre de l'égalité des femmes et des hommes en dehors du domaine professionnel et de l'emploi. La directive du LEF constitue une proposition ambitieuse qui expose les domaines prioritaires dans

lesquels une action est nécessaire pour atteindre l'égalité femmes-hommes au sein de l'U.E.

Alors qu'il était prévu que la proposition serait publiée en juin 2002, la Commission n'avait toujours pas trouvé d'accord début 2003 sur le texte de cette proposition législative majeure dans le domaine de l'égalité.

Les femmes d'Europe sont dans l'expectative et le LEF continuera de demander aux dirigeant(e)s politiques de mettre la réalisation d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes au centre du processus de développement d'une société plus humaine et vraiment démocratique. Redresser la situation inégale des femmes, garantir et promouvoir les droits humains des femmes ne doivent pas être considérés comme un ensemble de problèmes bureaucratiques à résoudre, mais plutôt comme des éléments fondamentaux dans une société européenne fondée sur l'égalité et la justice sociale pour tous.

Le prototype de directive du LEF : un manifeste pour réaliser l'égalité femmes-hommes dans l'U.E.

CHAMP D'APPLICATION

- > Participation paritaire des femmes et des hommes à la prise de décision
- > Egalité dans l'offre et la fourniture de biens et services
- > Fiscalité et protection sociale : l'individualisation des droits
- > Droit de concilier vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes
- > Accès égal à l'éducation
- > Violence envers les femmes
- > Services de santé et de planning familial adaptés aux besoins des femmes
- > Image des femmes et des hommes dans la publicité / pornographie





Politiques économiques et sociales — la percée de l'égalité femmes-hommes ?

Certains des objectifs stratégiques énoncés au Conseil de Lisbonne en 2000, tels que l'augmentation des taux d'emploi et de participation des femmes de 54,9% aujourd'hui à 60% en 2010, ne seront pas faciles à atteindre tant qu'une analyse de genre plus systématique et complète ne sera pas intégrée dans la mise en œuvre de tels objectifs. Le Sommet de Barcelone au printemps 2002 a réuni les dirigeants européens

pour discuter de la façon de mieux intégrer et de rendre plus cohérentes les politiques sociales, économiques et de l'emploi, ce qui a donné au LEF une bonne occasion de présenter et de défendre ses opinions. Les lignes directrices du LEF pour le Sommet expliquent comment renforcer la perspective de l'égalité femmes-hommes dans l'analyse générale des politiques, s'attachant en particulier aux politiques d'emploi,

aux réformes de la protection sociale et à l'intégration de la perspective de l'égalité femmes-hommes dans les politiques macroéconomiques de l'U.E. Un résultat positif du Sommet fut l'accord sur un objectif important : *Fournir davantage de services de garde d'enfants pour au moins 90% des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarisation obligatoire, et au moins 30% des enfants de moins de 3 ans, à l'horizon 2010.*

La future Stratégie européenne pour l'emploi

2002 a offert de nombreuses occasions de s'intéresser plus précisément à l'égalité femmes-hommes dans les politiques européennes d'emploi, notamment dans l'évaluation de la mise en œuvre quinquennale de la Stratégie européenne pour l'Emploi (1997-2001). Un document du LEF intitulé "Les politiques d'emploi

européennes : un mécanisme clé pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes" a souligné les actions qui seraient nécessaires dans la Stratégie européenne pour l'emploi afin d'augmenter la participation des femmes et de renforcer leur position sur le marché du travail. Parmi les revendications figurent

des stratégies visant à augmenter l'offre de services de prise en charge des enfants et des personnes dépendantes, l'individualisation des droits à la protection sociale, des politiques d'amélioration des conditions de travail des femmes et de lutte contre l'écart de rémunération entre hommes et femmes.

L'égalité femmes-hommes : priorité numéro un dans la lutte contre la pauvreté

Henriette Kjaer, Ministre danoise des Affaires sociales et de l'égalité hommes-femmes, a annoncé que l'égalité était la première priorité à prendre en considération dans la définition des Plans d'action nationaux pour 2003-2004 lors de la première Table ronde sur la stratégie européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le LEF a participé à cette table ronde organisée par la présidence danoise et la Commission européenne à Aarhus au Danemark..

Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale — jusqu'à quand les femmes resteront-elles invisibles ?

Dans son évaluation de la première édition des Plans d'action nationaux contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2000-2002), le LEF a souligné l'absence de mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le LEF a fait remarquer que la recon-

naissance de la féminisation de la pauvreté et des inégalités hommes-femmes sera l'un des défis majeurs pour réussir l'inclusion sociale. Un éventail plus large de politiques telles que l'individualisation des droits dans les systèmes de protection sociale et

l'adaptation des politiques et des services publics pour qu'ils apportent un soutien aux familles monoparentales de plus en plus nombreuses, devrait également être inclus dans les futurs plans nationaux.

La distribution des Fonds Structurels — rétablir l'équilibre hommes-femmes

Dans un séminaire sur "l'Égalité des chances pour les hommes et les femmes dans les Fonds Structurels", le LEF a présenté ses analyses sur l'impact sur la vie des femmes des nouvelles réglementations des Fonds Structurels adoptées en 2000. Bien que les réglementations communautaires con-

tiennent des propositions fortes pour réaliser l'égalité femmes-hommes, celles-ci ont été laissées de côté dans la rédaction et la mise en œuvre des programmes financés par les Fonds Structurels au niveau national. Pour réinstaller les femmes dans le tableau, le LEF a proposé des solutions

parmi lesquelles l'augmentation du soutien financier aux projets et programmes menés par des femmes et le renforcement de l'égalité femmes-hommes en tant qu'objectif horizontal et transversal des interventions dans le cadre des Fonds Structurels.

Congé de maternité et congé parental : d'énormes différences entre les Etats membres

Le LEF a achevé une étude comparative sur la législation en matière de congés de maternité, paternité et parental dans les 15 Etats membres de l'Union Européenne en 2002. L'étude compare différents facteurs, notamment la durée du congé et le niveau de l'indemnité pendant le congé.

Congés de maternité, paternité et congé parental dans les Etats membres de l'U.E. en 2002 (Nombre de semaines par famille de deux parents)

Etat	Durée du congé en semaines			Indemnités en % du salaire total		
	Maternité	Paternité	Parental	Maternité	Paternité	Parental
Autriche	16	0	88	100	0	Autre
Belgique	15	2	26	75-82	100-	Autre
Danemark	4	2	64	100	100	90
Allemagne	14	0	142	100	0	Autre
Finlande	18	3	27/93	70	70	70
France	16	2	104	Non déterminé	100	Autre
Grèce	17	0	30	100	0	0
Irlande	18/26	0	28	70	0	0
Italie	22/18	0/4	44	80	0	30
Luxembourg	16-20	0	26	100	0	Autre
Pays-Bas	16	0,4	26	100	100	0
Portugal	17	1	26	100	100	0
Suède	0	2	78		80	80
Espagne	16	0,4	36	100	100	0
Royaume-Uni	18/29	0	26	90	0	0

Autre : indemnité forfaitaire non liée au niveau de revenu initial.



La violence envers les femmes — une barrière persistante à l'égalité pour les femmes

Le Lobby européen des femmes a créé en 1997 son Centre européen pour la promotion d'une politique contre la violence envers les femmes. Il offre aux ONG de femmes en Europe un forum dans lequel elles peuvent s'employer, avec les responsables politiques, à renforcer la compréhension du problème et l'engagement à agir pour combattre toutes les formes de violence envers les

femmes au sein de l'Union européenne. Le LEF prend comme point de départ l'idée que "La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination et qui ont freiné la promotion des femmes." (Plate-forme d'Action de Pékin, paragraphe 118).

Entre 10% et 69% des femmes ont déclaré avoir été agressées physiquement par leur partenaire à un moment de leur vie dans des enquêtes basées sur 48 populations dans le monde (Rapport 2002 sur la Violence et la Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Parmi les temps forts des activités du Centre européen en 2002

- > Coordination des travaux de l'Observatoire européen sur la violence envers les femmes, qui a publié un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès dans la lutte contre la violence envers les femmes dans les Etats membres de l'UE.
- > Lancement du "laboratoire d'idées" (*think tank*) du LEF sur la violence envers les femmes afin de rassembler des représentant(e)s des institutions européennes, des ONG et du monde académique pour s'interroger sur la manière de combattre la violence
- envers les femmes dans les politiques et les programmes, présents et à venir de l'U.E.
- > Un travail important au niveau européen et international sur les politiques en matière de traite et de prostitution.
- > Remise d'un rapport sur les droits humains des femmes à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence envers les femmes.



Observatoires nationaux sur la violence envers les femmes

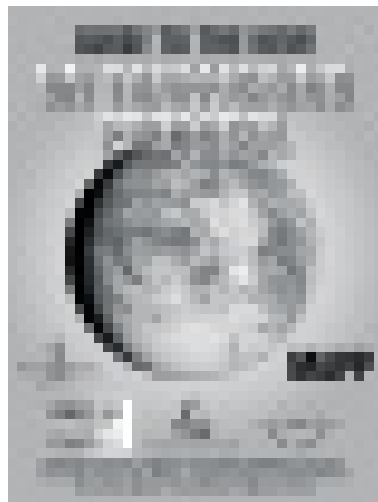
Le Danemark et l'Irlande ont officiellement lancé leurs observatoires à Copenhague et à Dublin.

Avec un financement issu du programme Daphné, le LEF continue d'encourager le développement d'observatoires nationaux sur la violence envers les femmes avec cinq pays partenaires. Les observatoires visent à fournir une voix indépendante issue du secteur non gouvernemental sur les politiques relatives à toutes les formes de violence envers les femmes. En 2002, la Grèce, le Portugal et l'Espagne ont entamé un travail préparatoire pour mettre en place des observatoires nationaux, tandis que le Danemark et l'Irlande ont officiellement lancé leur observatoire.

En 2002, des termes de référence et un ensemble d'objectifs visant à faciliter le travail des observatoires en cours de développement au niveau national ont fait l'objet d'un accord par les expertes de l'Observatoire européen du LEF. Parmi les objectifs :

- > Assurer le suivi des performances des gouvernements en mettant en rapport leurs engagements avec les résultats ;
- > souligner les écarts entre les politiques et les services distribués ;
- > identifier les nouveaux problèmes et formuler des recommandations pour l'action ;
- > rédiger en tant que coalition indépendante d'ONG des rapports nationaux sur la violence envers les femmes en utilisant les indicateurs communs contenus dans la publication du LEF "Vers un cadre commun pour mesurer les progrès dans la lutte contre la violence envers les femmes".

Elargissement — étendre la voix des femmes



La traite des femmes et la prostitution

L'engagement du LEF contre la traite des femmes, la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle en tant que violence envers les femmes s'est accru en 2002. Le LEF a coédité un "Guide du nouveau protocole de l'ONU sur la traite" en collaboration avec un certain nombre d'organisations internationales. Quarante Etats doivent ratifier le protocole pour qu'il entre en vigueur. Fin 2002, seul un Etat de l'U.E. (l'Espagne) l'avait ratifié, et le LEF continuera ses actions de lobbying pour que tous les Etats membres de l'U.E. le ratifient.

Le LEF est convaincu que la traite et la prostitution sont des violations des droits humains des femmes et a eu l'occasion

d'exprimer sa position dans un certain nombre de conférences et de séminaires tout au long de 2002, parmi lesquels la Conférence européenne organisée par l'Organisation Internationale des Migrations sur la prévention et la lutte contre la traite d'êtres humains, le Forum de l'U.E. sur la prévention du crime organisé, et la Conférence européenne sur la traite des femmes qui s'est tenue à Syracuse.

2002 a également marqué l'émergence d'un consortium d'organisations de femmes qui développent un réseau européen d'ONG pour lutter contre la traite dans un but d'exploitation sexuelle, et le LEF se réjouit de collaborer étroitement avec ce nouveau réseau.

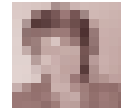
La journée mondiale des réfugiés dédiée aux femmes réfugiées

Afin de développer la prise de conscience des obstacles liés au genre dont les femmes demandeuses d'asile font l'expérience, le LEF a publié un communiqué de presse pour la Journée mondiale des réfugiés le 21 juin, dédiée aux femmes réfugiées. Pendant l'année 2002, le LEF a également suivi l'élaboration de la législation communautaire en matière d'asile, en particulier la proposition de directive sur la définition d'un réfugié qui cite la violence sexuelle comme motif légitime pour demander l'asile dans un Etat membre.

L'année 2002 était l'année durant laquelle les Etats membres actuels et futurs de l'U.E. devaient conclure toutes les négociations sur les traités d'adhésion. Depuis les accords conclus au Sommet de Copenhague en

décembre 2002, on sait que l'U.E. accueillera dix nouveaux Etats membres en mai 2004 : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la

Slovénie. La Bulgarie et la Roumanie doivent rejoindre l'U.E. en 2007. Le LEF se réjouit d'accueillir les nouvelles organisations membres de ces pays en 2003, et dans cette perspective a modifié ses statuts légaux en septembre 2002.



"Il y a l'idée dans les pays candidats que les questions de genre sont mieux traitées dans l'U.E. ... A chacune des réunions auxquelles je participe avec des femmes en Pologne, une question est posée concernant «L'impact de l'adhésion à l'UE en termes d'égalité femmes-hommes ?»." La Ministre polonaise Danuta Hübner

L'égalité femmes-hommes dans le processus d'adhésion

Une des priorités du LEF pendant l'année a été d'obtenir une attention plus marquée sur l'égalité femmes-hommes dans le processus d'adhésion. Selon le LEF, la mise en œuvre effective du droit communautaire en matière d'égalité femmes-hommes, et non sa simple adoption dans les futurs

Etats membres, constitue un élément clé. Dans ce contexte, le LEF a travaillé avec la rapporteure de la Commission des droits de la femme du Parlement européen pour renforcer la perspective de l'égalité femmes-hommes dans le rapport d'ensemble sur l'élargissement du Parlement européen.

En octobre, le LEF a présenté ses recommandations sur l'élargissement au Comité consultatif sur l'égalité des chances de la Commission européenne, comité auquel ont été conviées pour la première fois des homologues des pays candidats.

Des efforts de lobbying conjoints

En 2002, le LEF a approfondi sa collaboration et son travail de lobbying conjoint avec les organisations de femmes des futurs Etats membres. De nombreuses ONG de femmes ont rejoint le LEF dans sa campagne en faveur de la nouvelle directive sur l'égalité femmes-hommes dans les

domaines autres que l'emploi et dans sa campagne pour la représentation paritaire dans la composition de la Convention sur l'Avenir de l'Europe. Le travail de lobbying en cours en direction des membres de la Convention a revêtu une importance particulière dès lors que les Etats membres

actuels et futurs sont également représentés. Pendant la présidence danoise de l'U.E. en septembre, le LEF a participé à la conférence sur l'égalité femmes-hommes dans les pays candidats organisée par le Conseil des femmes danoises, membre du LEF.

"Dans de nombreux futurs Etats membres, les inégalités entre les femmes et les hommes se sont accentuées pendant le processus de transition économique et sociale, et un accent plus fort sur l'égalité femmes-hommes dans le processus d'adhésion est donc urgent pour répondre à ces développements."

Déclaration du LEF lors de la réunion du Comité consultatif sur l'égalité des chances de la Commission européenne le 10 octobre 2002.

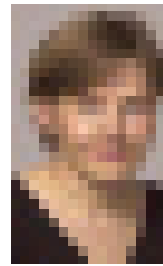
Visions de femmes politiques en Europe

Tandis que les dernières décennies ont vu de nombreux développements positifs pour les femmes en Europe et dans le monde, ceux-ci ont souvent été irréguliers, erratiques et réversibles dans les périodes d'instabilité économique et sociale.

Les femmes politiques et les femmes actives dans la sphère publique, en s'exprimant haut et fort sur le sujet, jouent un rôle vital dans la prise de conscience de ce qu'il faut faire pour atteindre une égalité entière pour les femmes.

Le LEF a demandé à cinq femmes issues d'un large échantillon de partis politiques et de pays qui ont joué un rôle actif dans la mise à l'ordre du jour politique de l'égalité femmes-hommes, de partager avec nous leurs visions de ce que le XXI^e siècle pourrait offrir dans ce domaine, et de la façon dont les organisations de femmes pourraient y contribuer.

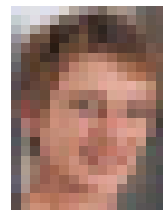
Heidi Hautala



Députée européenne et membre de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE). Elle fut le fer de lance de la législation européenne innovatrice sur le harcèlement sexuel sur le lieu du travail adoptée en 2002.

“La révolution entre les sexes qui a eu lieu au siècle dernier en Finlande, du droit de vote des femmes en 1906 à l'élection d'une femme présidente début 2000, prouve que lorsqu'il y a la volonté d'atteindre l'égalité hommes-femmes, cela est possible. En Europe, nous devons réaliser l'égalité des femmes et des hommes dans le monde du travail et nous évertuer à rendre la participation plus égalitaire dans la prise de décision et la vie familiale. Nous devons redoubler d'efforts pour créer un monde plus équitable et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays en développement. Sans des organisations telles que le LEF et ses membres, nous n'en serions jamais arrivées là. Nous devons rassembler nos forces pour concentrer nos efforts, atteindre une plus grande visibilité et renforcer nos exigences.”

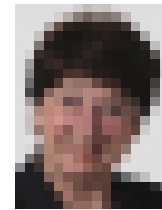
Anne Van Lancker



Députée européenne, Groupe parlementaire du Parti socialiste européen. Membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, elle a défendu avec un franc parler remarquable l'égalité femmes-hommes tout au long du processus.

“La Convention sur l'Avenir de l'Europe est une occasion unique de renforcer la priorité accordée à l'égalité hommes-femmes dans une Union européenne élargie. Les femmes doivent être pleinement impliquées dans le débat sur la configuration de l'Europe de demain, afin de s'assurer que la défense de la paix, de la démocratie, des droits humains, de la solidarité et de l'égalité, sera inscrite dans la nouvelle Constitution, et de donner à l'Europe les moyens de répondre à nos attentes. L'égalité hommes-femmes doit être au cœur de toutes les politiques de l'Union. Le fort déséquilibre entre les sexes dans la Convention prouve que l'égalité ne vient pas naturellement. C'est pourquoi il est d'une importance capitale que nous, membres de la Convention qui voulons mettre l'égalité en tête de l'ordre du jour, puissions compter sur le soutien du Lobby européen des femmes ainsi que des organisations de femmes dans les Etats membres actuels et futurs pour sensibiliser à la question de l'égalité et faire entendre la voix des femmes. Je vous suis particulièrement reconnaissante pour cette chaleureuse coopération !”

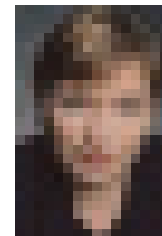
Miet Smet



Députée européenne et membre de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, Groupe du Parti populaire européen et des Démocrates européens. Rapporteuse au budget pour la commission droits des femmes du PE, elle s'est assurée de l'intégration de la question de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du budget de l'UE.

“La meilleure façon d'être aidée est de le faire soi-même. C'est la raison pour laquelle il faut que les femmes soient présentes dans les organes décisionnels. C'est seulement alors qu'elles pourront orienter les décisions dans une certaine direction et faire que la société soit adaptée à la fois aux femmes et aux hommes. Le rôle des organisations de femmes comme le LEF est ainsi de développer une stratégie qui accroisse le nombre de femmes dans les différents domaines de la prise de décision. Je soutiens fermement un système de quotas.”

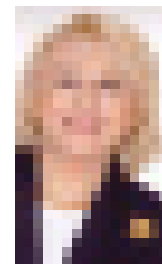
Henriette Kjaer



Ministre danoise des Affaires sociales et de l'égalité hommes-femmes, parti conservateur. Pendant la présidence danoise, elle a animé la première table ronde sur l'exclusion sociale et placé les inégalités hommes-femmes en première ligne dans l'ordre du jour.

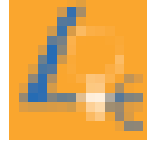
“Ma vision est qu'il faut créer un cadre complet dans lequel les femmes comme les hommes puissent vivre la vie qu'ils souhaitent, quel que soit leur sexe. Pour réaliser cette vision, nous devons continuer notre travail de mise en œuvre du principe de gender mainstreaming et, dans le même temps, renforcer la lutte contre les problèmes spécifiques au genre comme la violence domestique et la traite des femmes. L'égalité hommes-femmes, ce sont aussi des comportements. Ensemble, nous devons faire avancer le débat. Le Lobby européen des femmes et ses membres jouent un rôle essentiel dans ce processus en animant les discussions et en représentant les femmes et les hommes ordinaires.”

Anna Karamanou



Membre du Parlement européen, Groupe parlementaire du Parti Socialiste Européen. Présidente de la Commission des Droits des Femmes et l'Egalité des Chances.

“Si nous tarde de voir un monde en paix et plus équilibré, une société humaine, un développement durable et dynamique, si l'Europe doit apporter ce qu'elle a promis, alors elle doit pouvoir bénéficier de la pleine contribution de sa population féminine. Les femmes — associées dans l'Histoire depuis toujours à la non-violence — rendent compte d'un intérêt particulier pour la justice, le dialogue, pour une conception éthique de la politique. Elles ont un talent pour établir des priorités, sont conscientes de la valeur du consensus et ont une aptitude à s'accorder et à se réconcilier ; elles savent l'importance de la solidarité sociale et montrent une plus grande préoccupation envers les générations futures. Je crois fermement qu'un équilibre entre les genres et un juste partage du pouvoir et des responsabilités, dans tous les domaines de la vie publique et de la vie privée mènera à un monde plus stable et moins violent.”



Donner la parole à 3000 organisations de femmes en Europe

— structure et membres du LEF

3000 organisations membres en Europe

Assemblée générale du LEF se réunit une fois par an

Déléguées des organisations membres nationales et européennes

élit tous les 2 ans

Conseil d'administration du LEF

25 représentantes :
15 nationales
10 européennes

élit tous les 2 ans

Comité Exécutif du LEF

Présidente
2 Vice-présidentes
Trésorière

Comité Exécutif

Présidente Lydia la Rivière-Zijdel, Forum européen des personnes handicapées

Vice-Présidente Denise Fuchs, Coordination Française pour le Lobby européen des femmes

Vice-Présidente Ana Coucello, Coordenação Portuguesa para o Lobby Europeu de Mulheres

Trésorière Kirsti Kolthoff, Lobby Suédois des Femmes

Membres du Conseil d'Administration représentant les coordinations nationales

Allemagne Inge von BOENNINGHAUSEN

Autriche Eva SALOMON

Belgique Michèle BRIBOSIA

Danemark Lene BERTELSEN

Espagne Teresa BLAT

Finlande Paulina MURTO-LEHTINEN

France Denise FUCHS

Grèce Mika IOANNIDOU

Irlande Mary KELLY

Italie Ludovica BOTARELLI-TRAN-QUILLI-LEALI

Luxembourg Mady MOLITOR

Pays-Bas Jet BRUMMELHUIS

Portugal Ana COUCELLO

Royaume Uni Annette LAWSON

Suède Kirsti KOLTHOFF

Membres du Conseil d'Administration représentant les organisations européennes

Matilda Casa Comité des Organisations Professionnelles Agricoles – COPA

Laura Finne-Elonen Centre Européen du Conseil International des Femmes – CECIF

Eufemia Ippolito European Federation of Business and Professional Women

June Jacobs Conseil International des Femmes Juives

Lucy Jones Hazlett European Women's Network for Intercultural Action and Exchange

Karine Henrotte-Forsberg Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités

Lydia la Rivière-Zijdel Forum européen des personnes handicapées

Marilyn La Tona Alliance Internationale des Femmes

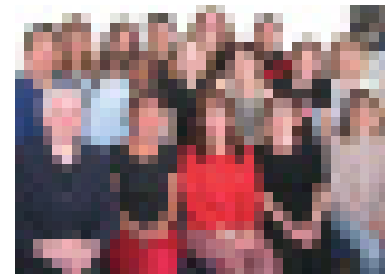
Nuala Ryan Coordination Européenne des Femmes

Sinead Tiernan Confédération Européenne des Syndicats - CES

Secrétariat du LEF en 2002

Secrétaire générale Mary McPhail

Equipe Malin Björk, Mary Collins, Clarisse Delorme, Colette De Troy, Renée Gengou, Cécile Gréboval, Marie-Anne Leunis, Eva Cruells Lopez, Virginie Niyonzima, Gabrielle Tzelepis (Accountant)



ORGANISATIONS MEMBRES DU LEF

Coordinations nationales

ALLEMAGNE Deutscher Frauenrat

AUTRICHE Bund Österreichischer Frauenvereine ; Österreichischer Frauenring

BELGIQUE Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB); Nederlandstalige Vrouwenraad; Comité de Liaison des Femmes (Coordination belge du Lobby européen des femmes)

DANEMARK Conseil National des Femmes du Danemark

ESPAGNE Coordinadora Espanola del Lobby Europeo de Mujeres (CELEM)

FINLANDE NYTKIS Coalition of Finnish Women

FRANCE Coordination Française pour le Lobby européen des femmes (CLEF)

GRÈCE Coordination d'ONG de femmes grecques pour le LEF

IRLANDE Conseil National des Femmes d'Irlande (NWCI)

ITALIE Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne

LUXEMBOURG Commission Féminine Internationale du Mouvement Européen ; Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises ; Conseil National des Femmes du Luxembourg

PAYS-BAS Vrouwen Alliantie ; Nederlandse Vrouwen Raad

PORTUGAL ONG Portuguesas de Direitos das Mulheres (ONG do CC da CIDM)

ROYAUME UNI National Alliance of Women's Organisations (NAWO) ; Northern Ireland Women's European Platform (NIWEP) ; Women's Forum Scotland ; Wales Women's Euro Network

SUÈDE Lobby Suédois des Femmes

Organisations membres européennes

Alliance Internationale des Femmes

Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)

Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA)

Commission Féminine Internationale du Mouvement Européen

Confédération Européenne des Syndicats (CES)
Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Conseil Européen des Fédérations WIZO (CEFW)

Conseil International des Femmes Juives
European Federation of Business & Professional Women (EFBPW)

European Forum of Left Feminists
Confédération Européenne des Femmes (ENOW)

European Network for Intercultural Action and Exchange

Fédération Européenne des Femmes Actives au Foyer (FEFAF)

Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques

Groupe Européen des Femmes diplômées des Universités (UWE)

Forum Européen des Personnes Handicapées (EDF)

Union Européenne des Classes Moyennes (FEMVISION)

Medical Women's International Association (MWIA)

Soroptimist International d'Europe
Soroptimist International of Great Britain and Ireland

Union Européenne des Classes Moyennes : EMSU

Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF)

Young Women's Christian Association (YWCA)

Les membres associés

Le LEF possède 85 organisations membres associées en Allemagne, en Arménie, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lettonie, au Luxembourg, en Macédoine, au Maroc, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Pologne, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Russie, en Serbie, en Slovénie, et en Suède.

Les membres sympathisant(e)s

Plus de 135 membres individuel(le)s de toute l'Europe sont membres sympathisant(e)s du LEF.

L'Exécutif et le Conseil d'administration du LEF ont été élus en septembre 2002.

Rejoignez le plus grand mouvement de femmes pour l'égalité en Europe !

Le Lobby européen des femmes suit avec attention les propositions législatives de l'U.E. et défend activement une perspective de genre en s'appuyant sur l'expertise de ses organisations membres et de son secrétariat engagé. Selon ses statuts, révisés en 2002, les objectifs du LEF sont de réaliser l'égalité des femmes et des hommes, l'égalité de traitement et l'égalité

des chances pour les femmes en Europe. Le travail du LEF est essentiel pour développer la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et pour faire des propositions aux responsables politiques dans le but de renforcer la législation sur l'égalité femmes-hommes et de promouvoir l'intégration de la perspective de genre (*gender mainstreaming*).

Devenir membre du LEF : quels sont les avantages ?

Pour tous les membres

- > Une information régulière et la possibilité de participer aux campagnes.
- > Une meilleure visibilité et le partage d'informations sur les activités de votre organisation.

Pour les membres à part entière

- > Pouvoir être consulté sur le développement des politiques et y participer.
- > Avoir le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale annuelle.

LES CATÉGORIES DE MEMBRES DU LEF

1. Membres à part entière

Coordinations nationales d'organisations non-gouvernementales et organisations non-gouvernementales européennes.

2. Membres associés

Organisations non-gouvernementales de femmes ou sections femmes d'organisations non-gouvernementales qui se sont engagées à poursuivre la mission et les objectifs du LEF.

3. Membres sympathisant(e)s individuel(le)s

Personnes qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.

4. Organisations sympathisantes

Organisations qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.

Pour en savoir plus sur l'adhésion au LEF, n'hésitez pas à consulter notre site Internet afin d'obtenir un formulaire d'adhésion ou des précisions supplémentaires.



MARIE WARDY

“Ces dernières années, la situation des femmes en Europe a bien changé. Il y a 20 ans, lorsque je me suis retrouvée seule avec trois enfants, sans emploi et étrangère de surcroît, je ne savais pas très bien à qui m'adresser pour trouver des informations et des conseils. Mais aujourd'hui, grâce au travail accompli par les femmes décisionnaires et les mouvements de femmes, des structures de soutien et d'information ont été mises en place, nos droits sont de mieux en mieux défendus de même que ceux des enfants.”

Marie Wardy est une artiste d'une grande sensibilité qui, en dépit d'un parcours semé d'embûches, garde beaucoup d'espoir en l'avenir: “Je suis persuadée que les femmes seront de plus en plus responsables de leur bonheur; elles vont exploiter davantage leurs qualités propres, leurs capacités intellectuelles et intuitives pour réaliser de grandes choses et se faire mieux reconnaître dans tous les secteurs.”

Aujourd'hui, à travers ses œuvres très colorées, elle rend hommage aux femmes des pays en développement, qui pour beaucoup passent leur temps à laver du linge et à le faire sécher au soleil. C'est pour cette raison que ses œuvres peuvent exister individuellement ou suspendues par groupes de deux ou trois... ou encore former de vastes compositions qui rappellent les fils à linge du monde entier. La couleur est là pour rappeler l'espoir, la joie et l'énergie.

Nous tenons à remercier tout particulièrement

L'ancienne Présidente du LEF, l'Exécutif et le Conseil d'administration précédents, le Gouvernement irlandais et le Conseil des femmes danoises.

Ont collaboré à ce rapport

Présidente	Lydia la Rivière-Zijdel
Secrétaire générale	Mary Mc Phail
Editrice	Génon K. Jensen
Contributions	Malin Björk, Mary Collins, Eva Cruells Lopez, Marie-Anne Leunis, Colette De Troy
Traduction & édition	Uribari Alberdi, Soraya Belghazi, Eva Cruells, Cécile Gréboval, Katrin Hugendubel, Maria Kapoustina, Marie-Anne Leunis, Thais Nieto, Colette de Troy, Annette Richter, Jelena Wyssotskaya
Photographies	Martin Santander King's Eye
Design & réalisation	FrédéricSELIS_Graphisme Michel Bries - Mandragore
Coordination	Christine Buron + 32 477 51.97.64
Production	Structure Production

Le LEF s'exprime

Le Lobby européen des femmes représente le point de vue et les intérêts de plus de 3 000 organisations membres dans de nombreux forums.

A travers ses prises de positions, ses lettres d'information, ses discours, ses campagnes, ses réseaux et ses discussions informelles, le LEF est une source d'expertise et de documentation inestimable pour toutes celles et tous ceux qui travaillent à la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Le LEF contribue régulièrement :

- > au Comité consultatif sur l'égalité des chances entre hommes et femmes de la Commission européenne
- > à la Commission sur le Statut de la Femme des Nations Unies
- > à la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen
- > aux travaux des Présidences de l'U.E.
- > à la Convention sur l'Avenir de l'Europe
- > à la Plate-forme des ONG européennes du secteur social

LE 25 NOVEMBRE > Journée
internationale pour l'élimination
de la violence envers les femmes



Lobby européen des femmes
18, rue Hydraulique - B-1210 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 217 90 20 - Fax : +32 (0)2 219 84 51
Email : cwl@womenlobby.org - <http://www.womenlobby.org>

Le saviez-vous...

En Europe, les femmes représentent plus de la moitié de la population. Pourtant, le pourcentage de femmes est bien plus bas dans le monde du travail et dans les postes de décision à tous les niveaux de l'économie, de la vie politique et professionnelle.

Au travail

- > Dans l'U.E., le taux d'emploi des femmes est de 54,9% soit toujours 18 points de moins que celui des hommes, mais elles représentent 77% des bas salaires.
- > En moyenne, les femmes dans l'U.E. gagnent 76% de ce que gagnent les hommes pour un travail de valeur égale.

Rapport annuel 2001 sur l'Égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne, Commission européenne.

A la maison

- > Dans l'Union européenne, au moins 1 femme sur 5 a été victime de violences de la part de son partenaire masculin. 95% de tous les actes de violence envers les femmes ont lieu à la maison.

"Dévoiler les données cachées de la violence domestique envers les femmes dans l'U.E.", Lobby européen des femmes, 1999.

- > On estime que la violence domestique est la première cause de décès et d'invalidité pour les femmes entre 16 et 44 ans, devant le cancer, les accidents de la route et même la guerre.

Rapport sur la violence domestique du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe, juillet 2002.

En politique

- > Au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe créée en 2002 pour rédiger une Constitution de l'Union européenne, seuls 17% des membres sont des femmes.
- > Les femmes ne représentent que 14,6% des parlementaires dans le monde (17,2% en Europe).

Union Interparlementaire, 6 juin 2002.



Avec le soutien de la
Commission européenne